

LA LANDE CHASLES

Compte rendu de séance

Séance du 07 octobre 2020

L'an 2020 et le 07 octobre 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , à 20h00 à la **Salle communale** de La Lande Chasles, à huit clos en respect des règles sanitaires en vigueur sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe, Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, MM. CANTIN Jeannick, BERSON Christophe, Mr DESCHAMPS Jean-Luc, Mme JACQUIN Angélique, Mr MIGNOT Raymond, Mlle PERROCHON Morgane, Mr ROUSSIASSE Joël et Mr SAMSON Thierry

Excusé(s) : Mr LECLERC Sylvain et Mme PORCHERON Léa

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 09

Date de la convocation : 01/10/2020

Date d'affichage : 01/10/2020

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
Le : 08/10/2020

Et publication ou notification
du 08/10/2020

A été nommé(e) secrétaire : Jeannick CANTIN

SOMMAIRE

- Délibération validation de la dénomination et numérotage des voies de la commune et autorisation des démarches préalables à la mise en œuvre de l'adressage
- Délibération argent de poche citoyen
- Cérémonie du 11 novembre 2020 et 03 décembre 2020
- Appel articles bulletin communal décembre 2020
- Remplacement chauffe eau locataire « Eclairgies »
- Point de situation tableau religieux
- Questions diverses.

1 - Délibération validation numérotage des lieux-dits de la commune et autorisation des démarches préalables à la mise en œuvre de l'adressage Réf : 2020 /35

Monsieur le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune. En effet, une meilleure identification des lieux dits faciliterait à la fois l'intervention des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, mais également la gestion des livraisons en tous genres.

En particulier, Monsieur le Maire explique que cet adressage constitue un pré requis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation de 100 % des foyers et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

Monsieur le Maire expose également, la procédure et les délais et, qu'au vue du nombre de voies de la commune, il ne considère pas l'utilité de dé-nominer les voies communales mais simplement de numéroter les maisons sur les lieux-dits.

Après délibération Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter et de valider le principe général de la numérotation des lieux-dits de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés nécessaires à la numérotation des maisons lieux-dits de la commune.

2- Délibération argent de poche citoyen Réf : 2020 /36

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif « Argent de Poche citoyen » existe depuis plusieurs années sur le Plan National. Cette action consiste à proposer aux jeunes de 16 à 18 ans la réalisation de petites missions sur le territoire communal pendant les congés scolaires. A titre d'exemple, voici des travaux qui pourraient être réalisés sur la commune : Entretien des espaces verts et désherbage, nettoyage des espaces publics. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

Monsieur le Maire propose de réactiver le dispositif « Argent de Poche » sur la commune de La Lande-Chasles pendant les vacances scolaire de la Toussaint. Les personnes intéressées doivent prendre contact au secrétariat de la mairie.

Monsieur le Maire propose les modalités suivantes :

- La mission a une durée de 3 heures (dont ½ heure de pause)
- La mission aura lieu de 09h00 à 12h00 : la date reste à définir après concertation des parents.
- L'indemnisation de la mission est fixée à 15 € par jeune
- L'encadrement des jeunes est assuré par le maire
- Un dossier d'inscription est à retirer en mairie : un contrat est signé entre le jeune, ses parents et la collectivité ainsi qu'une autorisation parentale.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal : décide de mettre en place le dispositif « Argent de Poche citoyen » selon les modalités présentées, et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches y afférente.

3 - Cérémonie du 11 novembre 2020 et 03 décembre 2020

Le rendez vous pour la cérémonie du 11 novembre 2020 est prévu à 9h devant la mairie.

L'inauguration pour le QR Code et la plaque de J. de l'Etoile - 1870 aura lieu le mercredi 02 décembre 2020 à 15h. Invitation envoyée à Mme Morançais, Présidente, suite à l'attribution d'une subvention de 300 euros de la région Pays de Loire. Label 2020 action mémorielle / Ministère des Armées.

4- Appel articles bulletin communal décembre 2020

Comme chaque année à la même période, n'hésitez pas à nous envoyer des articles que vous souhaiteriez publier sur le prochain bulletin municipal. Envoi par mail à lalandechasles@free.fr ou à déposer en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat, avant mi-novembre 2020. Distribution fin décembre 2020.

5 - Remplacement chauffe eau locataire « Eclairgies »

Le chauffe eau de la locataire aux « Eclairgies » étant usagé et percé, il a dû être remplacé en urgence. Les travaux ont été réalisés par la société R4S pour un montant TTC de 697,70 euros.

6 - Point de situation tableau religieux

En l'absence d'écrit ou d'enregistrement audio indiquant la provenance du tableau et d'un souhait du précédent "propriétaire anonyme", le tableau ayant été déposé au domicile du maire le 16 août 2020 et non en mairie ou à l'église, Jean-Christophe Rouxel en est devenu le propriétaire par défaut.

Afin de régulariser au mieux cette situation inédite et pouvant donner lieu à polémiques, il propose de donner ce tableau soit à la commune, soit si refus au diocèse de Maine et Loire. La décision sera à prendre le 4 novembre 2020 (prochain conseil municipal) au vu des devis de restauration reçus et après consultation des habitants par le biais des conseillers municipaux.

Si propriété de la commune, le tableau daté par experts fin XVIIe – début XVIIIe sera classé "œuvre en péril" par les archives départementales et pourra bénéficier de 75% de subventions pour sa restauration, les 25 % restant pouvant être pris en charge par un financement participatif sur internet ou d'autres aides (loto du patrimoine, fondation du patrimoine ...).

Les habitants de La Lande-Chasles sont invités à donner leurs avis par le biais des conseillers municipaux, ou en mairie (courrier, mail ou aux heures d'ouverture du secrétariat, page Facebook communale) avant le 3 novembre 2020.

7 - Questions diverses

L'entretien du cimetière est prévu le 28 octobre 2020 par le C.A.T. La Bréotière.

Machine à pains : le boulanger de Mouliherne reprend son activité le jeudi 08 octobre 2020,

La convention entre l'amicale des anciens marins du TCD Orage et la Mairie de La Lande-Chasles a été signée lors du Conseil Municipal du 07 octobre 2020. Elle est disponible en mairie pour ceux souhaitant la consulter ou sur la page Facebook communale. Le mat et l'ancre disposés devant la mairie restent propriétés de l'amicale. L'amicale en assure l'entretien.

Afin de mettre en valeur le travail effectué sur le recensement des plantes sauvages sur le domaine public par Martine Coulon et Gilles Poirier, mis à disposition de tous sur le site internet communal, un dossier sera déposé auprès de l'association Eco-maires pour concourir au trophée 2020 catégorie cadre de vie. Dossier déposé en octobre 2020 et résultats communiqués en janvier 2021 pour remise des prix.

Renouvellement Ville Internet : Dossier déposé avant mi-novembre 2020 auprès de l'association Villes internet. Résultats en février 2021 pour espérer remporter le label village internet avec 4 @ (3 @ obtenus en 2018)

Fossés de la commune : L'entretien des fossés sur la commune sera effectué en décembre 2020.

Aire de jeux : Au vu de l'augmentation du nombre de jeunes sur la commune et de la demande d'une zone de jeu type « stadium » permettant de pouvoir pratiquer plusieurs sports sur le même endroit, une étude sera menée sur le sujet (cout, subventions) afin de pouvoir informer les membres du conseil municipal et voir si cela est envisageable sur notre commune. L'emplacement retenu serait sur le terrain en face de l'entrée sud de la salle communale

Séance levée à 21h30. Prochain conseil municipal, le mercredi 04 novembre 2020 à 20h à la salle communale.

En mairie, le 8 octobre 2020
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL